

## ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis.  
Un an.....\$2.00  
Six mois.....\$1.00  
Trois mois..... \$0.50

L'abonnement est strictement pay-  
able d'avance.

# LA VÉRITÉ

JOURNAL HEBDOMADAIRE

" VERITAS LIBERABIT VOS—LA VÉRITÉ VOUS RENDRA LIBRES. "

## AVIS

Toutes les lettres qui regardent  
l'administration du journal — abon-  
nements, changements d'adresse,  
annonces, etc — doivent être adres-  
sées aux administrateurs.

Pour cesser de recevoir le jour-  
nal, il faut donner avis au  
moins quinze jours avant l'expira-  
tion de son abonnement et payer  
tous les arrérages.

J.P.Tardivel, Propriétaire et Rédacteur en chef

Bureaux et Ateliers: 96 Rue S. Joseph S. Roch.

Administrateurs, L. Drouin & Frère

QUEBEC.

SAMEDI 25 MAI 1889

## "L'influence indue"

—EN—

### Espagne

Nous lisons dans l'*Univers* du 28 avril :

Une *Grave affaire*, c'est le titre que le *Siglo Futuro*, de Madrid, emprunte au *Fuerista*, pour le récit d'un fait qui ne justifie que trop cette appellation. Il s'agit, en effet, de la condamnation d'un prêtre de la province de Biscaye à cinq ans sept mois et un jour de prison, sept ans de privation des droits civils et aux frais du procès. C'est le tribunal correctionnel de Bilbao qui a prononcé ce jugement, et veut-on savoir quel en est le motif ? C'est qu'à la veille des élections pour la députation provinciale et pendant la période électorale, le prêtre incriminé, Juan Manuel de Zugazaga, curé de Castillo y Elejabeitia, s'est permis de dire, du haut de la chaire, que le libéralisme est un péché et que, par suite, c'est un péché de voter pour les candidats libéraux.

En soi, ce jugement semble monstrueux ; mais il le paraît bien davantage quand on en connaît les circonstances et le libellé. Jamais, en effet, depuis les anciens parlements français, on ne vit pareille usurpation des juges civils sur le domaine de la conscience et de la doctrine. Croirait-on qu'après avoir visé l'article 168 de la loi électorale de 1870, qui interdit, sous des peines sévères, toute admonestation ou coaction directe commise à l'occasion des élections municipales ou provinciales, les juges prétendent s'autoriser, pour la condamnation qu'ils prononcent, des encycliques de Léon XIII ? On aurait quelque raison d'en douter, si nous ne citions textuellement les considérants. Voici toute cette partie du jugement :

"...Considérant, est-il dit après l'exposé du fait, que ces dires et expressions, tendant à enlever aux électeurs la liberté de voter pour la candidature libérale, ne sont d'aucune manière en rapport avec ce que dit et professe le Pontife Léon XIII dans la dernière encyclique sur la Liberté humaine, où il est fait une vraie distinction entre la liberté et le libéralisme, en sorte que l'on ne condamne pas les partisans de la première, mais les sectateurs du second, "lesquels (ce sont les paroles textuelles), prétendent que, dans la pratique "de la vie, il n'est aucune puissance "divine à qui l'on doit obéir, mais que "chacun est à soi-même sa loi, d'où "naît cette morale qu'on nomme indé- "pendante qui, sous prétexte de liberté, "sépare la volonté de l'observance des "préceptes divins, et en vient ainsi à "donner à l'homme une licence sans "frein."

"Considérant qu'on ne peut, pour autant, donner à ces paroles plus de valeur ni d'importance que ne le comportent leur essence et leur esprit, et qu'on ne peut justifier par elles ni les dires ni les expressions dont il s'agit...

Considérant qu'il n'y a pas lieu d'apprécier et d'admettre dans le cas présent les circonstances notées aux articles 11 et 12 de l'article 8 du code pénal, invoquées par la défense, attendu que ces circonstances s'appliquent au cas de celui qui agirait pour l'accomplissement de son devoir ou l'exercice légitime de son droit, office et charge, comme au cas de celui qui agit en vertu du devoir d'obéissance, et qu'il n'y a, dans la cause, aucun fait propre à établir l'existence réelle de ces particularités ; qu'au contraire, don Juan Manuel de Zugazaga, en déclarant du haut de la chaire sacrée, condamnés par l'Eglise les partisans d'un groupe politique déterminé, n'a pas tenu compte des sages paroles du Père des fidèles, le Pape Léon XIII, disant dans son encyclique *Cum multa* du 8 décembre 1882 "qu'il faut fuir l'opinion de ceux qui mêlent et confondent, pour ainsi dire, la religion avec l'un ou l'autre parti politique, au point de déclarer qu'ils ont presque abandonné le nom de catholique, ceux qui seraient d'un autre parti. Cela, c'est faire entrer à tort les factions politiques dans le champ auguste de la religion ; c'est vouloir supprimer la concorde fraternelle et ouvrir la porte à une multitude funeste d'inconvénients. Il importe donc que la religion et la politique, qui sont distinctes par genre et par nature, soient dans l'opinion et le jugement l'objet de la même distinction."

"...Considérant que le sieur Zugazaga, auteur du délit poursuivi en la cause, est un ecclésiastique et qu'il y a lieu par suite de lui infliger le maximum de la peine applicable à son délit.

"Condamne, etc."

Il est inutile d'insister sur l'odieuse hypocrisie de ces juges qui, par une insolente interprétation des enseignements du Pape perfidement dénaturés pour les besoins de la cause, se fondent sur ces enseignements pour condamner un prêtre dont ils veulent punir le zèle. Dans tous les pays et à toutes les époques les légistes se ressemblent, et nous avons ici une édition nouvelle de ce qui se passait au siècle dernier quand les parlements prétendaient manier l'encensoir et imposer par force au clergé leur manière de voir en matière religieuse. Ainsi encore dans la Passion, les juifs prétendaient faire condamner le Sauveur comme ayant violé leur loi religieuse, "Nous avons une loi, disaient-ils, et d'après cette loi il doit mourir." Mais, dans le cas présent, il faut noter en outre que les juges de Bilbao ont violé un article du Concordat en vigueur article d'après lequel, toutes les fois qu'une plainte est formulée contre un prêtre en raison d'un acte de son mi-

nistère, le prêtre, conformément aux prescriptions du droit canon, doit être déferé à la juridiction ecclésiastique, dont le clergé n'a pas été totalement dépouillé en Espagne. Aussi doit-on s'attendre à ce que l'affaire du curé de Castillo y Elejabeitia soit évoquée devant la juridiction compétente, à la honte des juges qui n'ont pas craint de prononcer une sentence rendue plus inique encore par l'hypocrisie de ceux qui, en s'acharnant ainsi contre un prêtre, se donnent les airs de défendre vertueusement les intérêts de la religion.

AUGUSTE ROUSSEL.

## Au "Journal des Trois Rivières"

Nous avons promis de reproduire certains passages de l'article que le *Journal des Trois-Rivières* du 6 mai consacre à la réfutation (?) de notre écrit du 4 intitulé: *Conseils et commandements*. Nous commençons aujourd'hui.

Et tout d'abord nous ferons remarquer que notre confrère, lui, ne reproduit pas une seule ligne de l'article auquel il prétend répondre. Il aime mieux présenter à ses lecteurs notre manière de voir dans des termes qui ne sont nullement les nôtres. Cette façon de conduire la polémique exige, de la part de celui qui veut traduire la pensée d'autrui, une bonne foi parfaite et une absence complète de passion et de parti pris. Par la suite, nos lecteurs jugeront si notre confrère trifluvien est dans les conditions voulues pour répondre sans nous citer textuellement.

En premier lieu, le *Journal* entame une discussion philologique. Evidemment ce n'est pas là son terrain. Il dit :

"Pendant ces dernières années, *La Vérité* nous a causé bien des surprises. La moindre n'est pas celle de son étrange intervention dans nos démêlés avec *La Paix* et l'hon. M. Turcotte au sujet de la question des *Licences*."

"D'abord, nous dirons au confrère que nous employons ce mot *Licences*, qui d'après lui n'est qu'un affreux barbarisme, non seulement pour être compris, mais parce qu'il est aussi permis aux journalistes canadiens de se servir de mots anglais qui n'ont pas de traduction propre dans notre langue, qu'il l'est aux journalistes français d'écrire : *fashionable, rail, wagon* etc. etc., et aux anglais de dire : *Honni-soit qui mal y pense, en route*, etc., etc. Et cela sans offenser en aucune façon la pureté du langage. La chose est même si peu nouvelle que le bon Horace constatait, de son temps, que certains mots devenaient hors d'usage pendant que de nouveaux les remplaçaient.

"Tant de sévérité de la part du confrère pour des choses au fond si peu substantielles, ne nous faisaient pas présenter une défense en règle d'un journal et surtout d'un homme que la *Vérité* représentait naguère comme si peu recommandables."

En voilà bien long sur un sujet aussi

peu substantiel et pour répondre à une ligne et demie. Car voici tout ce que nous avons dit à propos du mot *licences*.

"Le *Journal des Trois-Rivières* nous arrive avec un long article sur la question des *licences*, pour employer un affreux barbarisme très en vogue au Canada."

Voilà tout. Comme on le voit, notre observation avait une portée générale et ne s'appliquait pas du tout au *Journal* en particulier.

Le *Journal* dit qu'il est permis de se servir de mots anglais qui n'ont pas de traduction propre. Très bien. Mais prouvez d'abord que *licence* n'a pas de traduction propre. Et ensuite, si c'est réellement de mot anglais que vous voulez employer, écrivez *license* et non *licence*. Quand on veut faire de la philologie, un peu d'orthographe ne nuit pas.

Le *Journal* continue ainsi :

"En nous rappelant le programme de la *Vérité*, nous aurions dû croire que, dans le cas qui nous occupe, ce journal se serait fait un devoir de scruter d'abord l'attitude de *La Paix* et de l'hon. M. Turcotte pour la confronter avec les règles de la bienséance chrétienne et les principes de la doctrine catholique, au lieu d'entreprendre de faire directement des remontrances à un prince de l'Eglise.

"Les conditions sont changées cependant, et ce qui a offusqué *La Vérité* outre mesure, ce ne sont nullement les impertinences de *La Paix* et de l'hon. M. Turcotte à l'adresse de leur vénérable évêque, mais bien la conduite de l'éminent prélat, ses conseils et sa direction. C'est pour cette raison qu'elle a intitulé son article : *Conseils et commandements* et qu'elle a concentré toute son argumentation à montrer que les conseils devaient être mis de côté.

"Il n'est pas difficile d'admettre pourtant qu'en pareil cas, le rôle d'un journal nous ne disons pas catholique, mais simplement honnête, n'eût pas été de se poser comme juge entre l'évêque et le fidèle. L'écrivain de *La Vérité* aurait dû se rappeler que ses *grâces d'état* de journaliste ne lui conféraient pas une juridiction suffisante pour intervenir et, qu'en tous cas, il manquait d'autorité auprès de ses lecteurs pour donner une sanction à son jugement.

"Nous ajoutons que même dans le cas où le rédacteur de *La Vérité* eût été persuadé dans sa conscience que le tort était du côté de l'évêque et le droit du côté du journaliste et du député, il lui eût mieux convenu, pour nous servir de son expression, de s'incliner en silence, parce qu'il y a dans l'Eglise une autre autorité que la sienne pour reprendre ou, au besoin, pour confirmer les évêques."

A tout cela la réponse est bien facile.

Pourquoi le confrère trifluvien ne cite-t-il pas la partie de notre programme qui lui paraît condamner notre article : *Conseils et commandements* ? Pour la même raison, sans doute, qui l'empêche de citer une seule ligne de l'article en question.

Pourtant, il n'y a rien comme des citations textuelles pour accabler un adversaire qui a tort et qui se contredit.

Si le confrère avait cité notre article du 4 mai, s'il en avait donné seulement quelques passages, ses lecteurs auraient pu se convaincre que nous n'avions nullement fait une "défense en règle" de la *Paix* et de M. Arthur Turcotte. Nous n'avons fait que répondre à certains arguments du *Journal*, dont la portée était générale, sans entrer le moins du monde dans le mérite de la question débattue entre le *Journal* et la *Paix*. Si la *Paix* s'est trouvée défendue, indirectement, par notre écrit, c'est le *Journal* et non point la *Vérité* qui est responsable de ce contre-temps. Si le *Journal*, dans sa polémique avec la *Paix*, n'avait employé que des arguments solides, aucune *défense* de la *Paix*, même *indirecte*, ne se serait produite dans nos colonnes. Mais lorsque le *Journal*, dans une discussion particulière, a cru devoir placer de nouveau ses théories générales sur le conseil, il nous était certes permis d'en dire quelque chose. Nous n'avons pas la moindre tendresse pour la *Paix*; mais nous n'avons pas fait vœu de nous taire plutôt que d'écrire un article dont cette feuille puisse se servir.

En disant que nous avons concentré toute notre argumentation à montrer que les conseils devaient être mis de côté, l'écrivain du *Journal* dit une chose qu'il sait être contraire à la vérité et qu'il est absolument impuissant à établir par des citations textuelles. Notre argumentation avait pour objet unique de prouver qu'il existe une différence *essentielle* entre le conseil et le commandement; qu'il ne faut pas les confondre; qu'il faut recevoir les conseils comme des conseils, et les commandements comme des commandements.

Autre atteinte grave portée à la vérité par le *Journal*. Il affirme que ce sont les conseils et la direction du vénérable évêque des Trois-Rivières qui ont offusqué la *Vérité*. Encore une fois, pourquoi ne pas appuyer une accusation aussi grave par un petit bout de citation? Ce qui nous a, non point offusqué, mais déterminé à écrire, c'est le langage du *Journal*, tout simplement.

Notre confrère a grandement tort, dans les lignes que nous avons citées plus haut, de parler de notre manque d'autorité pour intervenir, de dire qu'il y a une autre autorité que la nôtre pour reprendre ou confirmer les évêques. Il ne peut ignorer que tout cela est d'une injustice criante. Dans notre article nous n'avons rien dit qui puisse s'interpréter comme une "remontrance faite à un prince de l'Eglise." Si nous l'avons fait, que ne le prouve-t-on pas par des citations? Nous avons, tout bonnement, dans l'exercice de notre droit, répondu à un article du *Journal des Trois-Rivières*, feuille rédigée par un laïque comme nous, sans faire la moindre allusion à un acte ou à un écrit quelconque de Mgr l'évêque des Trois-Rivières ayant trait à la vente des spiritueux dans sa ville épiscopale. Nous invitons notre confrère à montrer, par une citation, comment et en quoi nous nous en sommes posé en "juge entre l'évêque et le fidèle." Ce sont là des accusations fort graves, et si elles sont fondées elles doivent être susceptibles de preuve.

Le *Journal* dit qu'il y a une autre autorité que la nôtre pour reprendre ou confirmer les évêques. Sans doute, c'est Rome. Mais, dans l'espèce, il ne s'agit pas de reprendre ou de confirmer un évêque, le *Journal* le sait aussi bien que nous. Avons-nous le droit, oui ou non, de répondre au *Journal des Trois-Rivières* sans être accusé de faire des remontrances à l'évêque de cette ville? Voilà la question. Va-t-on prétendre maintenant que les articles anonymes publiés dans le *Journal des Trois-Rivières* sont des actes épiscopaux qu'il

faut déférer au Saint-Siège pour les faire "reprendre ou confirmer"? C'est là la vraie signification du langage extraordinaire du *Journal*; ou bien ces propos ne sont plus qu'un galimatias qui ne signifie rien du tout.

Comme nos lecteurs peuvent le voir, les quelques passages cités plus haut sont un tissu d'accusations gratuites qui ne reposent sur rien du tout, que l'auteur n'a pas même essayé d'établir autrement que par sa simple affirmation. Et nous avons encore plus de deux colonnes à disséquer!

Passons sous silence, pour le moment du moins, la prétention du confrère que l'exagération systématique de l'autorité épiscopale pour des fins de parti n'est pas une manifestation du libéralisme. Nous croyons avoir prouvé que c'en est une. Très certainement, cette exagération tend au même but que le libéralisme proprement dit: la ruine de l'autorité et de l'action sociale de l'Eglise.

Le *Journal* consacre ensuite une grande demi colonne à dire que notre citation de Dom Sarda n'a pas la moindre application dans le débat actuel. La meilleure preuve que cette citation s'applique parfaitement, c'est le soin que notre confrère met à ne point reproduire ce passage du livre de l'éminent théologien. Si notre citation était si complètement à côté de la question ce serait chose facile pour notre confrère de le prouver en mettant le tout sous les yeux de ses lecteurs. Mais, comme toujours, il épilogue sans citer.

Poursuivons nos citations et mettons en lumière de nouvelles inexactitudes—pour employer un mot bien doux—du *Journal*. Il dit:

"La *Vérité* n'admet pas la distinction que nous avons faite entre le pouvoir doctrinal de l'Eglise et son pouvoir gouvernemental ou disciplinaire. Cette distinction n'est pas de nous, nous l'avons prise dans les paroles mêmes de Léon XIII. Du reste elle est si tangible qu'il n'est pas nécessaire d'avoir de grandes études pour en saisir toute la signification."

Si l'on veut bien relire le passage de notre écrit où il est question du pouvoir doctrinal de l'Eglise et de son pouvoir gouvernemental, l'on se convaincra facilement que le rédacteur du *Journal* ne nous a pas lu, ou bien qu'il travestit à dessein notre pensée. S'il désire que nous croyions à sa bonne foi, qu'il cite une seule ligne de notre écrit où nous refusons d'admettre la distinction entre les deux pouvoirs de l'Eglise.

Ce que nous avons refusé d'admettre, et que nous refusons d'admettre encore, c'est la prétention du *Journal* que l'autorité de l'Eglise, lorsqu'elle commande, peut s'exercer sur quelque chose qui ne soit pas du domaine, soit de la foi, soit des mœurs. Après une longue disertation pour prouver que l'Eglise possède le double pouvoir d'enseigner et de commander, ce que nous n'avons jamais contesté, le *Journal* s'écrie:

"Donc mêler et confondre le pouvoir gouvernemental et le pouvoir doctrinal des Papes et des évêques comme le fait la *Vérité*, c'est tout simplement faire preuve de l'ignorance la plus grossière ou d'un manque d'intelligence déplorable."

Montrez, confrère, par des citations, que nous avons mêlé et confondu les deux pouvoirs, et alors vous aurez le droit de nous accuser d'ignorance grossière. Sans cette preuve, votre langage est violent mais n'indique pas que la raison se trouve de votre côté. C'est vous qui mêlez et confondez en écrivant, comme vous l'avez fait dans votre premier article, les paroles suivantes que nous avons déjà citées à la date du 4 mai:

"Or voici la vérité sur ce point décisif; dans leur ignorance des premiers éléments de la doctrine catholique, ils

ont confondu le privilège de l'Infaillibilité doctrinale de l'Eglise qui ne s'étend qu'aux doctrines concernant la foi et les mœurs, avec l'autorité et le pouvoir gouvernemental et disciplinaire de l'Eglise qui s'étend beaucoup plus loin, et s'exerce sur tout ce qui touche à la gloire de Dieu et au salut des âmes."

N'est-ce pas que l'on dirait, d'après votre phrase entortillée, que le pouvoir disciplinaire de l'Eglise peut s'exercer là où la foi et les mœurs ne sont pas en cause? que le salut des âmes et la gloire de Dieu n'entrent pas dans la foi et les mœurs? Tirez nous cela au clair, avant d'accuser les autres d'ignorance grossière ou de manque d'intelligence.

En voilà assez pour aujourd'hui. Mais avant de prendre congé de notre confrère pour cette semaine, nous allons lui soumettre un petit sujet de méditation.

Si ce que la *Vérité* a dit sur les *Conseils* et les *commandements* est une doctrine erronée, comment le *Journal* arrange-t-il son affaire pour expliquer sa conduite lorsqu'il s'est agi de la loi des asiles d'aliénés de 1885? Voici une loi condamnée, non seulement par l'ordinaire du *Journal des Trois-Rivières*, mais par tous les évêques consultés à ce sujet; et cependant notre confrère a continué son appui au gouvernement qui avait fait voter cette loi! Cette législation, déclarée mauvaise par tous les évêques, le *Journal des Trois-Rivières* ne l'a point combattue; il n'en a jamais demandé l'abrogation, que nous sachions.

Avant d'aller plus loin, tâchez de faire accorder votre conduite d'alors avec vos théories d'aujourd'hui. Nous est avis que vous aurez là une assez rude besogne pour occuper tous vos loisirs d'ici à la fin de vos jours.

## La situation politique

La situation politique dans notre province est toujours tendue.

La *Patrie*, organe de M. Beaugrand, vient de jeter bas le masque qu'elle a cru prudent de porter dans ces dernières années. Mais ce masque ne trompait personne. Tous savaient que le journaliste qui, dans un moment de brutale franchise, s'était proclamé "admirateur enthousiaste des principes de 89 et franc-maçon très avancé" était resté le même, au fond, et que, si le ton s'était adouci, le changement n'était qu'à la surface. C'est pourquoi nous avons toujours demandé à M. Mercier de rompre hardiment avec l'école de la *Patrie* qu'il a lui-même dénoncée jadis comme radicale et dangereuse. Il n'en a voulu rien faire. Tant pis pour lui: Aujourd'hui, c'est la *Patrie*, fortifiée et consolidée par deux années de pouvoir, qui menace de rompre avec M. Mercier, ou de le faire passer sous les fourches caudines du rougisme.

Dans son numéro du 15 mai, la *Patrie* publie un article qui est tout simplement un *pronunciamento* du radicalisme échoué des Papin, des Doutre et des Papi-neau, de l'Institut Canadien de Montréal, de l'*Avenir* et du *Pays*.

Après avoir donné sa version de la dernière séance du Club National, version favorable à M. Lebeuf qui "est resté et reste président du Club" malgré une "fameuse motion de décapitation" qui "fut renvoyée"; après avoir levé ce coin du voile sur les misères intestines du parti ministériel, la *Patrie* aborde la question de principes et ne craint pas de déployer tout grand le drapeau radical d'autrefois. Voici quelques passages de ce manifeste:

"Nous sommes de ceux qui veulent allier le respect du passé aux nécessités du présent, et nous n'avons pas un mot à retrancher à la déclaration suivante que nous faisons jadis et que nous répétons maintenant, avec la ferme résolution d'y adhérer:

"Nous appartenons à la même école que nos aînés.

"Leur doctrine est la nôtre,—cette solidarité nous va....."

"Nous avons recueilli leur succession non sous bénéfice d'inventaire, mais purement et simplement. Nous exécutons leurs dernières volontés, nous marchons dans la voie qu'il nous ont tracée, bien décidés à n'en pas dévier d'une semelle....."

"Du libéralisme à l'eau de rose, nous n'en voulons pas. Des attermoissements, des demi-mesures, merci! passez ça au voisin. De la politique de boudoir et de compromis, c'est comme de l'eau tiède, ça dégoûte.

"Ce qu'il faut pour rester fidèles aux traditions du parti libéral, pour honorer ses fondateurs et servir le peuple même malgré lui, c'est de se rappeler que l'on est des hommes, non des valets, que la vérité doit se dire à tous, qu'il faut éclairer les masses quand même leurs yeux clignoteraient à la lumière, dénoncer tout ce qui est mal dans tous les ordres, encourager tout ce qui est bien et n'avoir qu'une idolâtrie: celle de la liberté."

Sous la plume d'un homme qui s'est proclamé libéral et franc-maçon très avancé, ce langage a une signification très précise qu'il est impossible de ne point saisir: c'est une déclaration de guerre, non seulement aux idées catholiques pures, mais même au libéralisme modéré. Car la voie tracée par les aînés de la *Patrie* mène tout droit à la persécution religieuse. C'est l'agitation pour faire abolir la dîme, pour laïciser entièrement les écoles, pour renfermer le prêtre dans la sacristie qui recommence après un assez long répit.

Voici comment l'*Etendard* accueille ce cri de guerre de la *Patrie*:

"N'empêche, tout de même, que la *Patrie* lève le masque et que M. Beaugrand, ne lui en déplaise, abandonne ce "libéralisme à l'eau de rose" qui formait le caractère distinctif de son journal depuis les premiers temps du mouvement national, pour retourner à ses anciennes amours, c'est-à-dire au vieux libéralisme doctrinaire, celui des Papin, des Doutre, etc. C'est M. Beaugrand lui-même qui prend ainsi la peine de mettre les points sur les i.

"Assurément cela vaut mieux. Les situations bien définies sont toujours les meilleures. Nous ne l'en blâmons donc point. Au contraire, nous serions même portés à le féliciter de ce que la fameuse franchise ait enfin trouvé le moyen de percer!"

Oui, les situations bien définies sont toujours les meilleures. Mais il ne suffit pas de savoir ce veut la *Patrie* pour créer une situation bien définie. Que va faire le cabinet Mercier? Voilà le point important pour nous.

Pour sauver la situation, tout en se sauvant lui-même, il a deux choses à faire? Rompre hardiment avec la faction rouge de Montréal qui veut l'entraîner dans le radicalisme, et jeter par dessus bord la clique de brocanteurs politiques qui menace de le faire périr dans la boue.

Il est encore temps d'agir, pourvu que l'action soit prompt et énergique.

Toutefois, nous ne pouvons nous le cacher, il n'est pas du tout probable que M. Mercier soit homme à prendre une détermination qui exige une certaine dose d'héroïsme. Nous avons tout lieu de croire qu'il tentera encore de nager entre deux eaux, de s'appuyer sur les radicaux de Montréal et les entremetteurs de Québec, tout en ne lâchant pas précisément les conservateurs nationaux. Mais il pourrait très bien se faire que les conservateurs nationaux, ceux d'entre eux, du moins, qui sont de véritables *intégristes*, finissent par lâcher M. Mercier et son cabinet. Car des positions, ou plutôt des postures aussi anormales deviennent bientôt fatigantes, puis intolérables.

Les *intégristes* ne sont pas très nombreux à la chambre, nous le savons; mais dans le pays ils sont assez puissants pour renverser le cabinet Mercier, comme ils ont renversé le cabinet Ross, et beaucoup

plus facilement encore. M. Mercier, du reste, est assez intelligent pour n'en point douter.

Qu'on n'aille pas s'imaginer que l'horreur et le dégoût qu'inspire le parti bleu aux intégristes maintiendront le cabinet Mercier au pouvoir indéfiniment.

M. Mercier a été accepté comme "le moindre mal," il convient de ne pas l'oublier. Le jour où il cessera d'être considéré ainsi, sera la veille ou l'avant-veille de sa chute.

Sans doute, nous l'admettons sans difficulté, la faction dominante du parti bleu reste encore, par rapport au cabinet Mercier, le plus grand mal. Il est impossible de songer à remettre au pouvoir des hommes qui auraient pour organes le *Monde*, la *Presse*, le *Canadien* et la *Minerve*, qui subiraient leur influence et se feraient l'instrument de leurs haines. Le pays n'y gagnerait rien, même au point de vue purement matériel ; car M. Tarte, par exemple, a l'appétit aussi robuste que M. Pacaud. Les deux font la paire ; et l'on croit même qu'ils forment entre eux, et avec d'autres, une véritable société pour l'exploitation de la politique tant *bleue* que *rouge*. Le mot imprudent échappé à M. Pacaud, l'autre jour, dans un mouvement de colère, semble indiquer clairement l'existence de cette société occulte.

Puis les principes de cette aile du parti bleu, l'aile où dominent les procédés et l'influence de M. Chapleau, n'offrent pas plus de garanties pour l'avenir que les principes de l'école rouge. Comme on pourra s'en convaincre par la lecture de quelques extraits du *Canadien* que nous publierons bientôt, le langage de ce journal et celui des radicaux les plus avancés est au fond le même. Ils tendent au même but : la sécularisation absolue de la politique. Avec cette école au pouvoir, nous aurions des tripotages honteux comme sous les administrations Chapleau et Mousseau ; et, de plus, dans le domaine législatif, la consécration des principes du pur libéralisme, comme sous le régime Ross-Taillon qui nous a dotés de la détestable loi des asiles. Nous aurions aussi l'effacement de notre race ; car beaucoup de ces bleus se mettent aveuglément à la remorque du parti tory et poussent l'esprit de parti jusqu'à la trahison nationale. Qui ne sait, par exemple, qu'un homme comme M. Tarte serait prêt à sacrifier notre autonomie provinciale au fanatisme haut-canadien !

Impossible donc de confier les destinées de la province à la faction qui est représentée dans la presse par le *Canadien*, la *Minerve*, le *Monde*, le *Journal des Trois-Rivières*, etc. Mais il y a dans le parti soi-disant conservateur, qui a cessé d'être vraiment conservateur parce qu'il s'est laissé dominer par la clique bleue de MM. Tarte, Chapleau, Dansereau et compagnie, un élément relativement sain, surtout dans le corps électoral des campagnes. Cet élément n'a que peu de représentants dans la presse et à la chambre. Parmi les journaux, nous ne voyons guère que le *Courrier du Canada*, et parmi les députés, personne peut-être. Mais parmi les électeurs, ces bleus, disons ces conservateurs honnêtes et non libéralisés et encanaillés par les journaux bleus, doivent être assez nombreux pour pouvoir, en se joignant aux conservateurs nationaux et aux intégristes, former un groupe imposant et assez homogène.

Il ne faut donc pas croire que l'appui donné à M. Mercier par un grand nombre de personnes radicalement opposées au libéralisme soit irrévocable. C'est une vérité politique qu'il importe de ne point perdre de vue en ce moment où les partis semblent plus que jamais à la veille de se disloquer.

Si l'ancien parti conservateur, tel qu'il était sous l'honorable M. de Boucherville, parvenait à se reconstituer, en rejetant de son sein les éléments malsains qui l'ont conduit à la ruine, il serait possible pour

le groupe nombreux des catholiques sans épithète et non partisans de s'entendre avec lui afin de combattre le radicalisme et de protéger les intérêts de la province contre l'exploitation des diverses coteries.

### A travers la presse Canadienne

Un véritable comble : le *Canadien* du 18 mai publie un article intitulé : *Élevons le niveau moral*. M. Tarte parlant du *niveau moral* est à croquer ! Il affirme que "sur les principes essentiels, dans les grandes lignes, M. Mercier est en désaccord absolu avec la majorité, non seulement de ses anciens partisans, mais de la province." "Quels sont ces principes essentiels, ces grandes lignes ? Naturellement, M. Tarte, qui ne parle plus qu'en style sibyllin, ne le dit pas. Seulement, l'éleveur du *niveau moral* constate que M. Mercier, "pour rester dans les grâces de la coterie rétrograde," "cultive des préjugés", caresse des "passions," et fait des "concessions humiliantes" préjugés, passions et concessions que M. Tarte "déploie hautement", "avec la population éclairée imbue d'idées de progrès et de liberté légitimes." Ne demandez pas quels sont ces préjugés, ces passions, ces concessions, et ces idées de liberté légitime, c'est inutile. Depuis longtemps déjà, M. Tarte accuse sans prouver. C'est plus commode, et, du reste, c'est le meilleur moyen d'élever le *niveau moral*.

M. Tarte termine son article ainsi :

"Certes, nous ne prédisons pas de triomphe pour le parti conservateur. Nous croyons plutôt que les signes sont apparents, certains d'une fusion entre des éléments ayant des aspirations identiques et un désir commun d'élever le niveau moral de la politique, et de développer nos institutions dans leur véritable esprit."

Tout cela est bien vague, entortillé, nuageux. Cependant cela peut se traduire en français. Voici la traduction. Par certains de ses actes, tels que le règlement de la question des Biens des jésuites, la reconnaissance civil de la Compagnie de Jésus, l'abrogation de la loi des asiles d'aliénés de 1885, loi qui opprimait une communauté religieuse et violait des contrats solennels, M. Mercier a méconté les radicaux de son parti. M. Tarte invite ces radicaux mécontents du *cléricalisme* de M. Mercier à s'unir aux soi-disant conservateurs ayant des "aspirations identiques et un désir commun d'élever le niveau moral" pour faire la guerre à la "secte rétrograde" aux ennemis de la liberté, au "dieu de la tyrannie." Voilà le plan de M. Tarte. Le *Courrier du Canada*, le *Journal des Trois-Rivières*, le *Trifluvien*, le *Courrier de Saint-Hyacinthe*, le *Pionnier* de Sherbrooke voudraient-ils bien nous dire ce qu'ils en pensent ? La *Minerve*, le *Monde* et la *Presse* n'approuvent-ils pas ce projet de coalition contre M. Mercier sur un semblable terrain ? Ne répondez pas tous ensemble, s'il vous plaît !

La *Minerve* du 11 avait même fait des avances quelque peu semblables à celles du *Canadien*. La fille de Jupiter disait :

"Plusieurs d'entre eux (les bleus) qui ont à cœur l'avenir de la province, se demandent même si le temps n'est pas venu pour les honnêtes gens des deux partis de former une alliance qui soit de nature à sauver notre réputation et nos intérêts les plus chers. On ne saurait demander aux conservateurs aucune concession de principes, mais nous n'avons aucun doute qu'ils ne veuillent marcher loyalement avec les hommes de bonne volonté qui sont prêts à s'unir pour sortir la province du borbier dans lequel M. Mercier et consorts l'ont engagée."

Plus prudente que le *Canadien*, la vieille déesse ne parle pas du dieu de la tyrannie, de préjugés, de castorisme *clérical*,

de secte rétrograde, de progrès et de liberté religieuse. Ce langage ressemble trop à celui de l'*Avenir* et du *Pays*. Mais tout comme le *Canadien*, la *Minerve* se montre prête à s'allier aux rouges les plus avancés pour ressaisir "l'assiette au beurre." Bonne vieille !

A ces avances de la *Minerve* et du *Canadien*, l'*Électeur* du 16 mai répond par un refus très net. Il dit :

"Mais la grande raison invoquée par la *Minerve* et le *Canadien* pour engager les libéraux à violer leurs engagements à l'égard des conservateurs-nationaux, c'est qu'une portion de ce dernier parti, l'élément ultramontain, est aux antipodes des libéraux et professe des principes exagérés.

"Qu'est-ce que ces gens viennent nous chanter à propos d'antipodes ? L'abîme qui sépare les libéraux des bleus, n'est-il pas pour le moins aussi large que celui qu'il y a entre l'idée libérale et l'ultramontanisme ? Sur quelles questions de politique pratique sommes-nous d'accord avec les bleus ? On n'a qu'à relire l'histoire de nos luttes politiques depuis le commencement du siècle, pour se convaincre qu'il n'y a pas d'alliance possible entre nous et rien de ce qui sent le tory.

"Quant aux principes exagérés que peuvent professer quelques-uns de nos alliés, franchement nous aimons mille fois mieux avoir affaire à des gens qui exagèrent la conscience qu'à des gens qui n'en ont pas. Pousser le scrupule à des conséquences outrées, c'est au moins avoir des principes : c'est mieux que de n'en pas avoir du tout, comme ce parti bleu pour lequel il n'y a jamais rien eu de sacré, ni la vie privée, ni l'honneur de ses adversaires, ni la propriété publique ; pour ce parti qui a déshonoré toutes les causes, foulé aux pieds tous les sentiments, renié tous ses serments, vidé toutes les caisses publiques, justifié toutes les infamies."

Tout cela est du plus haut intérêt pour celui qui veut se rendre exactement compte du mouvement des esprits dans la province de Québec. Cela prouve, contrairement à ce que l'on a souvent prétendu, qu'il existe réellement au Canada une *idée libérale* par opposition à l'*idée ultramontaine, intégriste ou catholique sans épithète* ; que cette "idée libérale" est partagée non seulement par des gens qui se disent "libéraux," mais aussi par de soi-disant conservateurs comme les rédacteurs du *CANADIEN* et de la *MINERVE* qui, par amour du pouvoir, sont disposés à s'allier aux éléments les plus avancés du parti libéral.

Pour avoir toujours soutenu que telle est la véritable situation au Canada, le directeur de la *VERITE*, et bien d'autres avant lui, ont été traités de "calomnieux de leur pays." La discussion engagée entre le *CANADIEN*, la *MINERVE* et l'*ELECTEUR* nous venge bien !

Echantillon de la bonne foi du "Journal des Trois-Rivières." Nous lisons dans cette feuille, à la date du 16 mai :

"La "Vérité" qui, ces jours derniers, développait toute une longue thèse pour justifier M. Turcotte des reproches que le "Journal" lui a adressés dernièrement a été sans doute prise de remords, car elle l'exécute de la plus rude façon dans son dernier numéro. Elle fait des reproches amers, bien que fort tardifs à M. Mercier d'avoir fait entrer un tel homme dans son cabinet et lui signale ce choix comme la cause de la ruine de son influence parmi les "honnêtes gens" !

Notre confrère du "Trifluvien" a fait ressortir ce changement subit d'allures et a demandé à la "Paix" qui a reproduit le fameux article de "La Vérité," "Commandements et conseils," avec d'ébouriffants éloges, si elle trouve l'éreintement de M. le Procureur-Général aussi bien touché !

"Si cette demande indiscrète cause de cruels embarras à "La Paix," elle est aussi de nature à chagriner fortement "La Vérité."

"Le fait d'être forcé par une pudeur tardive à répudier le lendemain un homme au profit duquel on a fait la veille du dogmatisme d'occasion, n'est pas évidem-

ment une forte recommandation le discernement pour le dogmatiseur."

Nous disons au "Journal des Trois-Rivières" qu'il est faux que la "Vérité" ait développé une thèse, longue ou courte, pour justifier M. Turcotte. Plus que cela, le "Journal" sait que c'est faux, puisqu'il n'appuie son assertion sur aucune preuve.

Comment appeler celui qui écrit, de propos délibéré, une chose qu'il sait être fautive, qu'il ne peut pas prouver ?

Le JOURNAL prétend que nous avons été "pris de remords," parce que, dans un autre numéro, nous avons dit, sans ambages, notre façon de penser sur M. Turcotte. Le JOURNAL jouit-il de la faculté assez rare de lire au fond des cœurs ? Notre confrère ne peut-il donc plus comprendre ce sentiment de légitime indépendance qui porte un journaliste à dire librement sa pensée tantôt aux uns, tantôt aux autres ? Quelle parité a-t-il entre ce sentiment et le "remords" ?

Autre assertion que le JOURNAL ne peut croire fondée : il prétend que nos reproches au sujet du choix de M. Turcotte comme ministre sont bien tardifs. Or le 19 mai 1888, à l'occasion de la nomination de M. Turcotte comme procureur général, nous avons écrit les lignes suivantes :

"Nous avons protesté contre l'entrée de M. Turcotte dans le cabinet même sans portefeuille. Nous renouvelons cette protestation aujourd'hui en l'accentuant."

En juillet et en août 1887, la *VERITE* a combattu, avec la plus grande vigueur, dans une série d'articles, "le scandale Cloutier" dont elle tenait M. Turcotte principalement responsable. Le 13 août 1887, nous écrivions à ce propos : "Nous disons au premier ministre qu'il est mal entouré, mal conseillé et que de faux amis lui font faire ou font au nom du gouvernement et en dehors de sa connaissance des choses profondément regrettables."

Voilà nos reproches "fort tardifs" ! Qu'en pense le JOURNAL ?

Notre confrère qui parle des "remords" des autres, aurait-il lui-même des inquiétudes sur la ligne de conduite qu'il tient depuis deux ans et demi ? Les efforts désespérés qu'il fait pour trouver entre notre conduite actuelle et notre conduite passée une contradiction qui n'existe pas, nous portent à croire qu'il cherche à s'étourdir, à étouffer la voix de sa conscience. Qu'il soit certain d'une chose, c'est que nous ne laisserons plus passer une seule de ses tentatives d'invertir les rôles et de faire croire que c'est nous qui avons changé. Nous mettrons à nu toutes ses affirmations contraires à la vérité, nous réfuterons tous ses sophismes.

"Le *Canadien*," principal organe de la faction bleue, reproche au gouvernement de n'avoir pas fait prendre à la province de Québec une part officielle à l'Exposition de Paris organisée pour célébrer le centenaire de la Révolution. Dans son numéro du 17 il dit :

"Nos gouvernants, pour des considérations politiques que l'on serait tenté de qualifier d'inavouables, ont refusé de faire participer le pays à l'exposition universelle ouverte en ce moment à Paris.

"C'est très bien. Qu'ils gardent la responsabilité de leur acte, mais l'avenir ne tardera point à prouver que la province de Québec en déclinant de prendre part à ce grand tournoi auquel ont été conviées toutes les nations a perdu une superbe occasion d'affirmer sa vitalité de faire connaître ses ressources et d'ouvrir de nouveaux horizons à son industrie."

Les journaux soi-disant "conservateurs," j'étais feu et flammes contre M. Mercier soupçonné de vouloir nous faire prendre part à cette fête révolutionnaire. Mais vous voyez qu'ils ne protesteront pas contre le langage de M. Tarte. Toujours l'esprit de parti !

## Lettres de Rome

Rome, mercredi, le 1er mai 1889.

M. le directeur de la *Verité*,

Je reviens encore sur un sujet dont je vous ai entretenu dans ma dernière lettre et dont toute la presse italienne s'occupe depuis près d'un mois. Je veux dire la brochure extraite de la *Rassegna Nazionale* et écrite par un *Prélat italien*. Mais je vous en parle aujourd'hui avec infiniment plus de plaisir, car c'est un grand acte d'humilité chrétienne, en même temps qu'une glorieuse victoire de la foi, que j'ai à vous signaler.

Le secret qui avait d'abord été assez bien gardé touchant l'auteur de l'opuscule *Rome et l'Italie et la réalité des choses*, n'était déjà que trop révélé. La rumeur publique affirmait que l'écrit, condamné par la S. Congrégation de l'Index, était dû à la plume de Mgr Jérémie Bonomelli, évêque de Crémone. Dans ces circonstances, l'illustre prélat pensa que la rétractation envoyée par la *Rassegna Nazionale* ne suffisait plus, mais qu'il devait faire publiquement amende honorable, pour le scandale donné, et détruire auprès de ses ouailles, avec des larmes d'un repentir sincère, la mauvaise impression causée par son écrit, et l'offense faite au Vicaire de Jésus-Christ. C'est ce qu'il a fait de la manière la plus généreuse.

Le jour de Pâques, une foule immense assistait à la messe, dans la cathédrale de Crémone. Mgr Bonomelli pontifia solennellement en présence du Chapitre et des 280 clercs du séminaire, moralement et matériellement reconstruit par lui. Après l'évangile, il monta en chaire et prononça un magnifique sermon sur la vérité de la résurrection du Christ; après quoi il ajouta quelques mots très nobles, par lesquels il se déclarait l'auteur de l'opuscule condamné et se soumettait pleinement à l'autorité de l'Eglise. Il pleurait et beaucoup de prêtres et de fidèles pleuraient avec lui.

Mais je laisse au *Messagero di Cremona* le soin de vous rapporter les diverses circonstances de cet heureux événement. Après avoir relaté plusieurs faits déjà connus, il poursuit ainsi, dans son numéro du mercredi 24 avril :

"L'auteur de l'opuscule, ayant connu la lettre du Saint-Père, (à Mgr de Brescia), voulut tout de suite maintenir ce qu'il avait promis dans le livre, et envoya aussitôt un de ses prêtres à Plaisance, afin que le vénérable évêque de cet endroit envoyât sa soumission et sa déclaration d'être l'auteur de l'écrit. Pour de graves raisons on crut devoir suspendre cet acte édifiant, et on envoya à la *Rassegna Nazionale*, pour être transmise à l'*Osservatore Romano*, la soumission anonyme du prélat italien, qui fut publiée. Une personne chargée expressément de s'en enquérir, avait assuré que cette soumission plaisait au S. Père et qu'on n'exigeait rien de plus.

"Peu après, sortait le décret de l'Index qui condamnait l'opuscule; alors, afin que le soupçon ne tombât pas sur d'autres évêques, par pur amour de l'obéissance, et pour montrer à ses diocésains comment on doit obéir au S. Père, librement, de son propre mouvement, l'auteur se décida à faire sa soumission nommément et personnellement. Hier, après le prône, lu dans le pontifical, se trouvant, comme d'habitude, en présence d'une foule énorme de fidèles, ému, il lut l'acte suivant d'édifiante humilité qu'il nous a communiqué, lui-même, pour la presse :

## "DECLARATION

"Crémone, 21 avril 1889

"Fête de Pâques.

"Je suis l'auteur de l'opuscule *Rome, l'Italie et la réalité des choses*.

"Le soldat doit obéir à son chef, et je dois obéir à mon Chef Suprême, le Saint Père. A peine avait-il, par sa lettre, blâmé l'opuscule anonyme, que je me suis hâté de faire ma soumission anonyme, laquelle a été publiée par les journaux. Hier soir, ayant appris que l'opuscule avait été mis à l'index, le 19 du mois courant, je me serais cru coupable, et plus coupable que tout autre étant évêque, si j'eusse tardé un seul jour à faire ma soumission et à donner la réparation qui est due. Ce que à plusieurs reprises, j'ai dit et promis dans l'opuscule, je le maintiens loyalement. C'est promptement, ingénument et totalement, comme un fils très dévoué, que je me sou mets, avec mon opuscule, au jugement du Saint Père, selon le mode et le sens qu'il désire; j'accepte la condamnation, affligé de lui avoir déplu, et je lui en demande pardon.

"Comment pourrais-je exiger l'obéissance de mon peuple et de mon clergé si je ne leur donnais l'exemple? Je me condamnerais moi-même. Je suis fier et rempli de joie par la pensée de montrer, par cet acte public, à mon diocèse, à mon clergé et particulièrement à mes très chers clercs, ici présents, comment on doit obéir au Chef Suprême de l'Eglise.

"+ JEREMIE BONOMELLI

"Evêque de Crémone."

"Aussitôt que l'office fut fini, pour suit le *Messagero*, Son Excellence envoya de nouveau son secrétaire à Plaisance, pour transmettre au vénérable évêque de cette ville, lequel partage les joies et les douleurs du nôtre, la dite rétractation, afin qu'il la fit parvenir au S. Père de la manière qui lui paraîtrait le plus convenable. L'évêque de Plaisance, rempli d'allégresse et d'admiration pour cet acte de sublime vertu, accompli par notre bien aimé évêque, accepta très volontiers la commission, et aussitôt, afin de prévenir les journaux, il envoya au Saint-Père le télégramme suivant : "Sa Sainteté, Rome.—Je m'empresse d'apporter consolation à Votre Sainteté. Aujourd'hui, Mgr Bonomelli, du haut de la chaire de sa cathédrale remplie de monde, après le prône, s'est déclaré l'auteur de l'opuscule condamné et a lu un acte de parfaite soumission au Siège Apostolique, au milieu de l'émotion générale; et il m'a envoyé, par son secrétaire, le très noble document avec prière de le transmettre tout de suite, ainsi que je fais, à Votre Sainteté. J'implore la bénédiction apostolique pour moi et pour le très vénéré confrère, digne de toute admiration et de tout éloge."

"Lundi, Mgr Scalabrini recevait du Saint-Père, par l'entremise du cardinal Rampolla, Secrétaire d'Etat, la réponse à son télégramme, réponse qu'il communiqua, dans la journée, à notre évêque vénéré, par le télégramme suivant : "Mgr l'évêque de Crémone. Voici la réponse : Le Saint-Père a appris avec une vive satisfaction la nouvelle à Lui transmise par Votre Seigneurie, dans le télégramme d'hier, et accorde de tout cœur la bénédiction demandée, à vous et à Mgr l'évêque de Crémone. Card. Rampolla. Saluts très affectueux—JEAN-BAPTISTE, Evêque."

"Et voilà la réalité des choses jusqu'à ce jour, 23 avril 1889."

Mgr Bonomelli a reçu à cette occasion beaucoup de lettres de félicitations de la part de son clergé, de son peuple et d'autres personnages résidant hors de la ville. La presse catholique a également reçu la nouvelle avec beaucoup de plaisir. Je m'associe volontiers à la joie générale et je bénis Dieu qu'il ait par sa

grâce, procuré une fin aussi heureuse à un acte qui pouvait avoir des conséquences déplorables. Nous sommes humains, et, par là même sujets à nous tromper. Et si jamais, j'avais le malheur de tomber aussi dans l'erreur, je prie Dieu qu'il me fasse la grâce de suivre l'exemple du vénérable Prélat. Mais ce que je regrette avec tous les catholiques que j'ai vus, c'est que le *Messagero* de Crémone ait profité de cette occasion solennelle pour exploiter une juste réparation au profit de ses idées particulières, pour insulter les catholiques intégristes, insinuant que l'acte de Mgr Bonomelli l'élève bien au-dessus de ceux qui ont critiqué sa brochure. C'est, à mon sens, vouloir rapetisser singulièrement un acte d'ailleurs digne de tout éloge. Certes, la rétractation d'erreurs commises honore toujours celui qui la fait, dans ces temps de défaillance surtout, où ceux qui ont le courage de faire leur devoir sont si rares; mais de là à dire que l'accomplissement d'un tel devoir, quelque pénible qu'il puisse être, élève son auteur au-dessus de ceux à qui il n'est pas imposé, à cause de leur fidélité constante aux saines doctrines, il y a tout un monde.

Vous parlerai-je encore du P. Agostino?

La surprise générale qu'a causée l'étonnante bénédiction par laquelle il a terminé son carême et certaines rumeurs répandues, à ce sujet, par la presse libérale-maçonnique, me font penser qu'il ne sera pas inutile de vous en dire un mot de plus.

Depuis l'attentat du 31 mars dont je vous ai entretenu dans ma dernière lettre, il a continué son éloquent prédication avec un succès de plus en plus marqué. Chaque jour, il pouvait voir se grossir la foule enthousiaste qui se pressait pour l'entendre; à tel point que le jour de clôture, on a estimé jusqu'à 25,000 le nombre des personnes qui étaient là présentes, soit dans l'église soit aux alentours, et qui lui firent une ovation telle que, de mémoire d'homme, il ne s'en est pas vu de semblable à Rome faite à un prédicateur quelconque.

Le jour de Pâques, Sa Sainteté avait daigné lui accorder une audience privée qui n'a pas duré moins d'une heure et un quart. Que s'est-il passé durant cette entrevue prolongée du Chef auguste de l'Eglise avec le célèbre prédicateur de S. Charles au Corso? Nul ne le peut dire encore. Mais plusieurs ont pensé que cette audience n'avait pas été étrangère au choix des sujets des deux derniers sermons, lesquels ont provoqué plus que jamais l'enthousiasme des nombreux auditeurs. Le premier avait pour titre : *L'amour de la patrie est inséparable de l'amour de la religion*, et le second : *L'Eglise source de vérité et d'amour*.

C'est à la fin de ce dernier sermon, prononcé le lundi de Pâques, qu'il donna, comme c'est l'habitude du reste, la bénédiction papale, en des termes dont il est encore impossible de donner le texte exact, mais qui ont été rapportés d'une manière à peu près identique, quant au sens des paroles, par la plupart des journaux, tant catholiques que libéraux. Il aurait appelé les bénédictions du ciel sur le Pape, lui souhaitant que ses désirs s'accomplissent sur celui qui, par sa haute charge, doit conduire la patrie dans la voie de l'hon-

neur et de la gloire" et, même, sur les ministres "qui coopèrent avec lui (le Roi) au triomphe de la justice et au bonheur de la nation."

Quant à la dernière partie, voici comment elle est rapportée, d'après le résumé sténographique publié par M. Lovasio :

"Bénissez notre patrie que nous voulons sauver, que nous voulons vous rendre ô Jésus : je vous en supplie, sauvez-la de la division des partis; rendez-la respectée; faites qu'elle réponde à la glorieuse tradition de sa grandeur. Bénissez celui qui, par sa haute charge, doit la conduire dans la voie de la vérité et de la justice; bénissez les hommes qui, avec lui, coopèrent au gouvernement de la patrie; éclairez-les, ô Jésus, et faites leur comprendre que, sans la foi et sans la religion, la patrie ne peut être ni prospère ni grande."

Quelles que soient les paroles exactes que l'illustre prédicateur a prononcées, il n'en n'est pas moins bien établi qu'elles ont produit une surprise générale et qu'elles ont paru pour le moins singulières à un grand nombre de catholiques.

De leur côté, les journaux libéraux n'ont pas manqué de les apprécier à leur manière et d'en tirer des conclusions défavorables au S. Siège. C'est assurément sous l'empire de ces idées et dans la pensée que l'acte du religieux avait dû être tout à fait désagréable au Pape, que la *Tribuna* a répandu le bruit que le P. Agostino avait été mandé par S. E. le Cardinal Vicaire, *ad audiendum verbum*, et qu'il avait reçu des reproches sévères, ce que l'*Osservatore Romano* nie catégoriquement.

Mais il n'est pas moins certain qu'avant de partir de Rome, le P. Agostino a adressé à l'*Osservatore Romano* une lettre qui me paraît malheureuse et que ce journal a publiée hier. Elle est trop longue pour la reproduire en entier, mais en voici une courte analyse.

Il commence par protester contre la publication de ses discours. Il avait demandé qu'on ne le fit pas, en appelant à la justice, à l'honnêteté, employant même la prière. Il n'a rien revu, n'a donné à personne la permission de le faire, ni ne la donnera. De sorte qu'il appartiendrait à ceux qui ont publié les sermons de répondre aux accusations qu'ils peuvent avoir provoquées.

S'il a réellement prononcé les paroles qu'on lui prête, elles se rapportent soit à la foi, soit à la politique. Beaucoup de personnes instruites et d'ecclésiastiques ont suivi ses conférences et s'il eût dit quelque chose contre la foi, on n'eût pas manqué de l'en avertir et il se serait rétracté avec empressement. S'il s'agit de politique, il a déclaré expressément qu'il ne se présentait au nom d'aucun parti ni d'aucune école, parce qu'il ne fait jamais de politique. Donc, en présence des accusations qu'on porte contre lui, il ne peut que dire comme il a fait à propos des histoires qu'on a répandues sur sa vie : "Peu m'importe, c'est Dieu qui doit nous juger, et nous valons ce que nous sommes devant lui."

En publiant cette lettre, l'*Osservatore Romano* ajoute le grave commentaire suivant :

"Une juste considération nous fait publier la déclaration de l'éloquent prédicateur. Que sa bonté nous permette d'ajouter un mot aux siens, et qu'il veuille bien l'attribuer à la gratitude que nous lui gardons pour le bien qu'il a fait, dans notre Rome, pendant le carême dernier.

"Si les sténographes n'ont pas re-

cueilli exactement les dernières paroles de l'illustre orateur, on ne doit pas regarder leurs comptes-rendus comme authentiques ; mais ces paroles ont été entendues par un nombre infini de personnes, et ont été diversement appréciées selon la différence d'opinion des auditeurs. Nous devons dire ici que l'élite de l'auditoire ne fut pas satisfaite, aujourd'hui, moins qu'il y a huit jours, aujourd'hui qu'on a répandu des bruits d'approbations supposées.

" Si le P. Agostino eût dit : " ces paroles étaient de moi et de moi seul, et malgré la pureté de mes intentions, à tête reposée, je comprends qu'à Rome elles étaient hors de propos, " nous aurions été beaucoup plus contents.

" L'unique nuage qui soit venu obscurcir une lumière si éclatante se serait dissipé, et il ne nous serait resté dans l'esprit, comme une vision du ciel, que l'image du frère-mineur."

Inutile de réfléchir longtemps pour comprendre la portée de ces paroles qui, de toute évidence, viennent de source hautement autorisée.

Pendant que notre brave Crispi s'excite au courage, en faisant dire à ses journaux des phrases comme celles-ci : " cela ne trouble pas le moins du monde notre tranquillité d'esprit " (*l'Italie* du 27 avril) et dans la *Riforma*, qu'il est " indifférent aux excès de ces fanatiques " phrase que la *Riforma* répète deux fois en un seul article, en ajoutant que ces démonstrations sont d'une *minorité* qui va toujours diminuant et ne recueille que la désapprobation universelle; pendant ce temps les congrès catholiques se multiplient, plus imposants les uns que les autres, sur tous les points du monde catholique. Je vous ai déjà parlé des congrès de Madrid, d'Oporto et de Vienne dont les solennelles protestations retentissent si désagréablement aux oreilles de nos tyrannaux. Je n'en dirai pas d'avantage aujourd'hui, car je ne pourrais rien ajouter qui ne vous soit déjà connu par la presse. Je veux seulement vous dire quelques mots de l'Assemblée Régionale des catholiques de l'Emilie tenue, ces jours derniers, à Plaisance.

L'assistance était très nombreuse et composée de personnes d'élite, dont plusieurs évêques et un nombreux clergé. Le vaillant avocat Paganuzzi, président du Comité permanent de l'Œuvre des Congrès catholiques en Italie, et dont on connaît l'inaltérable et intrépide dévouement à la cause de l'Eglise, a fait une impression profonde par la liberté et la franchise avec laquelle il s'est exprimé sur la grande question qui agite aujourd'hui les peuples chrétiens. Il a déclaré que sur notre drapeau, dans notre programme d'action, il est écrit qu'il faut travailler toujours à assurer la liberté et l'indépendance du Pape, — faire une propagande légale pour soutenir les droits de l'Eglise — ne pas dissimuler nos principes — éviter les équivoques ; aucun pas en dehors de la loi mais, au moins, un pas en deçà — Il est temps que les catholiques s'unissent courageusement sur ces bases et forment un faisceau, — faisceau glorieux dans lequel sont les évêques, le clergé et le Pape lui-même ; — le nombre fait la force — et tôt ou tard nous vaincrons.

Telles sont quelques-unes des nobles idées qu'il a exprimées, parmi beaucoup d'autres, aux applaudissements de la brillante et grande assemblée. Avec de tels hommes à notre tête, certes, il est permis d'espérer que nous finirons par

fléchir la colère de Dieu et par faire triompher la justice et le droit depuis trop longtemps soumis à de cruelles épreuves.

Le congrès s'est encore occupé de beaucoup d'autres questions très importantes, mais d'un intérêt moins général telles, par exemple, que l'œuvre, commencée par Mgr de Plaisance et bénie par le S. Père, des secours spirituels à porter aux nombreux émigrants italiens.

Il ne fait aucun doute, cette assemblée régionale, comme celles qui l'ont précédée dans toutes les parties de l'Italie, portera les plus heureux fruits.

Dans quelques jours, les 14 et 15 mai, se tiendra, aussi, à Lecco, la troisième Assemblée Régionale de la Lombardie. Là encore, on s'occupera des meilleurs moyens à prendre pour promouvoir et fortifier une foule d'œuvres catholiques. J'ai l'excellent programme de ce congrès sous les yeux, et je regrette de ne pouvoir le transcrire ici tout entier ; mais je puis au moins vous assurer qu'on n'y restera pas plus oisif qu'à Plaisance. J'aurai, probablement du reste, occasion de vous en parler dans ma prochaine lettre.

Les circulaires pleuvent au sujet de la soi-disant réforme des œuvres pies. L'une d'elles, en date du 22 avril, leur enjoignait de fournir, avant la fin du mois, une statistique détaillée et exacte selon un questionnaire envoyé par la préfecture. En cas de refus, la circulaire ajoute qu'une personne sera chargée d'office pour compiler cette statistique, et les administrations des œuvres pies ne devront pas refuser de lui fournir les données nécessaires, en même temps que le bilan des comptes et les statuts, règles et constitutions.

Mais voulez vous savoir quel est le but de cette loi sur les Œuvres pies ? Lisez cet extrait du *Capitan Fracassa* :

" L'Eglise, toujours vigilante, ne perd jamais son but de vue, et quand elle semble dormir elle est plus éveillée que jamais. Comment voulons-nous lutter d'astuce avec elle ? Simples que nous sommes ; quelle pitié devons-nous lui accorder ?

" Malgré l'odeur de chair qui s'exale du *Cantique des Cantiques*, ce n'est pas une dame qu'on puisse conquérir par des attentions et des yeux doux, mais c'est un taureau qu'il faut — pardon — prendre par les cornes. Combien y a-t-il de toréadors habiles et courageux ?

" A la veille du centenaire de la révolution française, de cette révolution dont le terrible creuset sanglant fondit toutes les vieilles tyrannies, toutes les vieilles superstitions, qui enleva au clergé la principale raison de sa force et de sa puissance, — la propriété — un homme d'état italien, qui a un passé et un tempérament sérieusement révolutionnaire, présente à son pays un projet de loi qui, tout en faisant le bien des pauvres gens, enlève au parti clérical encore une arme et une raison de domination ; et cet homme d'état, qui devrait, pour cela, trouver des aides dans tous les partis soi-disant libéraux de la Chambre, devra, au contraire, combattre à outrance contre tout un monde de petites embûches et de conjurations masquées. Et il devra combattre parce que, dans les camps de la politique italienne, on croit encore que le grain de la conciliation peut germer.

" Et pendant que ces illusionnés combattent, ils n'aperçoivent pas, ils ne sentent pas passer sur leur tête, tout comme sur la nôtre, la froide malédiction du Pape."

Est-ce assez clair ? D'ailleurs, personne ne s'y était trompé.

## Un cri de colère

Le *Trifluvien*, qui appartient à la même école et s'inspire aux mêmes sources que le *Journal des Trois Rivières*, publié, dans son numéro du 11 mai, l'article suivant à l'adresse du directeur de la *Vérité* :

" *La Paix* a pompeusement affiché dans ses colonnes l'article de *La Vérité* intitulé " Conseils et Commandements."

" Le rédacteur de *La Paix*, pâmé et presque étouffé d'admiration devant cet indigne écrit, n'a pu trouver qu'un mot, qu'un seul mot pour exprimer son engouement ; il déclare que l'article est magnifique.

" *L'Etendard* a bien fait son petit possible pour soutenir M. Turcotte contre son Evêque, mais la palme est à la *Vérité*, qui a parlé en Docteur et en Pontife.

" L'élève va surpasser le maître. C'est évident.

" Si l'on eût dit, ces années dernières, que ces deux journaux en viendraient à fraterniser avec le traître Turcotte, ils auraient pris cette simple supposition pour une injure sanglante. Les croira capables d'un tel avilissement les eût remplis d'horreur et d'indignation.

" Cependant, on serait resté bien en deçà de la réalité, de la triste réalité, car non seulement ils fraternisent avec le traître, mais ils lui obéissent avec une servilité dont la presse libérale même ne nous donne pas d'exemple. M. Turcotte n'a qu'un signe à faire et tout de suite ces deux fameuses feuilles s'aplatissent de vant lui.

" Et ce qu'il y a de plus indignant, de plus écoeurant, c'est que ces deux journaux, qui se disent catholiques, prennent fait et cause pour M. Turcotte, dans la lutte infâme qu'il soutient contre notre vénérable Evêque. Quand ils sont passés dans le camp libéral, ils assurent qu'ils ne renoncent aucunement aux principes conservateurs, mais que c'était pour mieux les conserver qu'ils en agissaient ainsi. Leur présence devait tout y purifier, en imposant aux libéraux et les tenir dans la bonne voie pour la plus grande gloire de la vraie doctrine conservatrice. Hélas ! les choses ont mal tourné et l'*Etendard* et la *Vérité* ont tourné mal. Ils sont pires maintenant que les libéraux mêmes.

" Il ne fallait pas être prophète pour deviner pareil résultat, car c'est le sort ordinaire de ceux qui fréquentent les mauvaises compagnies. " Dis moi qui tu hantes, et je te dirai qui tu es."

" Le *Journal des Trois-Rivières* a déjà réfuté d'une manière victorieuse l'article de la *Vérité* et cela nous dispense de le commenter. Nous n'en dirons donc que quelques mots.

" Le rédacteur de la *Vérité*, M. Tardivel, né aux Etats-Unis, d'un émigré français et d'une irlandaise, est yankee, français, quelque peu irlandais, mais n'est pas canadien du tout. Etranger à notre nationalité, il s'est cependant arrogé le droit de nous enseigner le patriotisme. A l'entendre lui seul en aurait le monopole. Cependant quel patriotisme peut-il y avoir dans ce yankee-français-irlandais ?

" Imposteur !

" Personnage méfloore, il pouvait, sans briller, se rendre utile. Mais ne

voilà-t-il pas que ce mince individu, s'autorisant de ce que sa conduite passée lui a mérité quelque approbation, s'enfle, s'élève, enseigne et dogmatise. Il veut régenter les Evêques, tracer les limites de leur juridiction, et même celle du Pape. Halte là, faux docteur ! Votre houlette n'est pas la vraie houlette.

" Vous n'êtes que le petit Tardivel, yankee-français-irlandais. Et si vous êtes catholique, vous n'avez pas d'autre mission que celle d'écouter les Evêques, et de marcher docilement sous leur sainte direction.

" Nous comprenons bien le désappointement qu'a dû éprouver ce Monsieur, où il n'y a que quelques semaines, on lui faisait à Rome, l'injure de le prendre pour ce qu'il est, et où on lui refusait l'entrée du palais pontifical. Mais à notre avis, cela ne le recommande guère. Cela devrait lui inspirer de sérieuses réflexions sur la voie dangereuse qu'il poursuit.

" Mais non, M. Tardivel veut payer d'audace. Plus que jamais, il dogmatise. Mais, heureusement que les catholiques connaissent la valeur du Docteur et sa doctrine, et ne se laisseront pas tromper.

" La *Vérité* reproche au *Journal des Trois Rivières* d'avoir appelé les écrivains de *La Paix* des docteurs laïques. Et que sont, dit-elle, les rédacteurs du *Journal des Trois Rivières* sinon des docteurs laïques ?

" Quelques lignes plus bas, *La Vérité* dit que l'article du *Journal* n'est probablement pas de la rédaction ordinaire et admet comme certain que l'auteur de cet article n'est pas très laïque, c'est-à-dire qu'il est ecclésiastique.

" C'est après cela, que le rédacteur de *La Vérité*, se pose, lui, en Docteur et qu'il enseigne à sa manière.

" Peut on rien imaginer de plus stupide ? Il commence par reprocher au *Journal* d'avoir traité les écrivains de *La Paix* de Docteurs laïques. Il admet cependant que celui qui les a ainsi traités est un ecclésiastique.

" Puis lui rédacteur laïque de *La Vérité* se pose en Docteur pour contredire l'ecclésiastique qu'il dit être l'auteur de l'écrit du *Journal*.

" Décidément les docteurs laïques l'emportent sur les ecclésiastiques, en fait de doctrine chrétienne.

" Ce que c'est que d'avoir pris sa mission à la porte du palais du Pape !

"\* \* \*  
" Tout l'écrit de *La Vérité* sur les " Conseils et Commandements " n'a pour but que de démontrer et d'enseigner qu'on est pas tenu d'obéir aux Conseils du Pape et des Evêques, et qu'on ne doit obéissance qu'aux commandements.

" L'Eglise et ses pasteurs procèdent, en effet, par voie de conseils et par voie de commandements. Les conseils doivent être suivis ; excepté dans le cas où un individu croirait en son âme et conscience ne pas pouvoir les suivre. Mais de là, à enseigner comme l'a fait le rédacteur de *La Vérité* qu'on peut librement et en sûreté de conscience refuser de se former aux Conseils, il y a loin. Pareil enseignement est un péché et un énorme scandale.

" L'écrit de la *Vérité* mérite donc la réprobation de tous les bons catholiques.

" On reconnaît à cette marque le faux

docteur, qui loin de porter les hommes vers la perfection chrétienne, leur prêche le relâchement, le refus d'obéir, l'opposition aux vœux et aux désirs de notre sainte mère l'Eglise.

"C'est là du libéralisme. Mais qu'attendre de la Vérité qui est tombée au pouvoir de M. Turcotte, sinon le péché et le scandale?"

Tel est le genre de polémique que l'on cultive aux Trois-Rivières en l'an de grâce 1889!

Il faut que notre article: *Conseils et commandements* ait fait bien mal à quelqu'un pour exciter d'aussi grosses colères.

Reproduire *in extenso* de semblables écrits, c'est la meilleure justice que l'on en puisse faire, c'est le plus terrible châtiement qu'il soit possible d'infliger à leurs auteurs.

Ce qui montre l'esprit qui anime les gens du *Trifluvien*, c'est que dans le numéro même où ils accusent la Vérité de s'aplatir devant M. Turcotte, d'être "tombée en son pouvoir", ils reproduisent de notre journal les lignes suivantes à l'adresse du Procureur général:

"Or il est incontestable que M. Mercier s'est mal entouré, dès le commencement. Pourquoi, par exemple, a-t-il pris dans son cabinet M. Arthur Turcotte? Cet homme n'a pu apporter à son administration ni force ni prestige, pour la raison bien simple que nul ne saurait donner ce qu'il ne possède pas. Et combien d'honnêtes gens, qui ne font guère de bruit dans le monde politique mais dont l'influence s'y fait sentir, ont été empêchés de se rallier franchement à M. Mercier uniquement par la présence de M. Turcotte dans l'administration."

Voilà l'école du *Trifluvien* dans toute sa beauté! Nous laissons à nos lecteurs le soin de qualifier de tels procédés.

L'écrivain du *Trifluvien*, pour blesser le directeur de la Vérité, l'appelle *yankees-français-irlandais*!

Sait-il bien ce que c'est qu'un yankee? Nous en doutons. Quoi qu'il en soit, cette épithète ne nous appartient pas.

Nous ne rougissons pas, Dieu merci! de notre sang français.

Si le directeur de la Vérité était irlandais par sa mère, certes il n'en aurait pas honte; car la race irlandaise en est une que le malheur a ennoblée. Mais, comme question de fait, M. Tardivel n'a pas une goutte de sang irlandais dans les veines.

C'est tout ce qu'il convient de répondre au *Trifluvien*.

CA ET LA

**INCENDIE DESASTREUX**:—Dans la nuit du 15 au 16 du courant, le faubourg de Saint Sauveur, qui forme une municipalité distincte de Québec, a été ravagé par un affreux incendie qui a réduit en cendres environ quatre cents maisons. Les flammes poussées par un vent du nord-est ont dévoré toute la partie ouest de la municipalité, soit près d'un tiers. Peu d'eau et des maisons en bois, voilà les causes de l'étendue de cette conflagration. Les pompiers de Saint Sauveur et ceux de Québec, les militaires de la citadelle et beaucoup de citoyens ont fait leur possible pour arrêter les progrès de l'élément destructeur. Tous leurs efforts furent inutiles: le feu s'est éteint faute d'aliments. On évalue les pertes à cinq

ou six cent mille piastres. Les assurances, quoi qu'on en ait dit, ne doivent pas dépasser cent mille. Les victimes de cet incendie sont pour le plus grand nombre de pauvres ouvriers qui perdent tout ce qu'ils possédaient au monde. La charité publique est déjà venue à leur secours et il faut espérer que l'élan ne se relentira pas, car les besoins sont grands.

L'incident le plus pénible de ce désastre, c'est la mort du major Short, officier très estimé, et du sergent Wallick qui ont tous deux péri, victimes de leur imprudence, en voulant faire sauter une maison pour arrêter la marche de l'incendie.

**CONSECRATION D'UNE BASILIQUE**:—La consécration de la basilique de Sainte Anne de Beauport a eu lieu jeudi le 16, au milieu d'un concours considérable de clergé et de fidèles. Les cérémonies ont été très imposantes et solennelles. La consécration d'un édifice sacré se fait rarement au Canada, car presque toutes nos églises et chapelles ne sont que bénies. Son Eminence le Cardinal Taschereau, qui a présidé la cérémonie, avait à ses côtés deux archevêques NN. SS. Fabre et Duhamel et cinq évêques NN. SS. Lafèche, Langevin, Racine, Moreau et Bégin.

DYSPEPSIE!

Rien de plus pénible que cette maladie, ceux qui en souffrent éprouvent des douleurs poignantes, soit immédiatement après le repas, soit même après 3 ou 4 heures; leurs digestions sont lentes et accompagnées de regorgement des aliments, de vents, maux de tête, constipation, indigestions, etc. Cet état de choses peut durer des années; et quand on a été longtemps affligé de cette terrible maladie on est disposé à perdre courage et à conclure qu'elle est tout à fait incurable. Oui! elle le serait sans la merveilleuse préparation de M. le Docteur Ed. Morin, le "spécifique contre la dyspepsie," qui après quelques doses en fait disparaître complètement tous les symptômes. En vente partout. Dépôt chez Dr. Ed. Morin & Cie. Québec.

Pourquoi les malades ne se guérissent-ils pas?

Voilà une question que l'on se pose très souvent, et qui est des plus faciles à résoudre. La raison pour laquelle les malades ne reviennent jamais à la santé, c'est tout simplement parce qu'au lieu d'employer les "Herbes" et les "Racines", tels que les anciens le faisaient autrefois, ils se servent de minéraux qui sont très difficile de mesurer au juste la portée. Ainsi, telle personne pourra prendre deux grains de poison, tandis que telle autre mourra avec un demi-grain. Malades, ouvrez les yeux et constatez votre malheur. Sachez qu'il y a encore des racines dans le monde, et que M. Racicot a trouvé le moyen de les préparer, de manière à guérir infailliblement toutes les maladies. Essayez ces Remèdes Sauvages faits avec des Herbes et des Racines et vous en serez convaincus.

N'oubliez pas l'adresse,  
**J. E. P. RACICOT**  
25, RUE ST-JOSEPH, ST-ROCH.  
A Montréal, ces remèdes se trouvent au No. 1433, rue Notre-Dame, à Sherbrooke, No 9, rue du Pont.

LIGNE de STE-ANNE

**A PARTIR DU 27 AVRIL LE VAPEUR BROTHERS** laissera Québec jusqu'à nouvel ordre:  
Le Dimanche: A 6 hrs. A. M.  
Les Lundis: 6 1/2 hrs. A. M.  
Les Mardis: Suivant la marée.  
Les Jeudis: A 1 hr. P. M.  
Les Samedis: Suivant la marée.  
**AU RETOUR**, laissera Ste-Anne:  
Les Dimanches après-midi.  
Les Lundis: Suivant la marée.  
Les Mercredis: A 10 hrs. A. M.  
Les Vendredis: Suivant la marée  
Les Samedis: Dans l'après-midi.

Toutes les sociétés religieuses et civiles qui voudront organiser des pèlerinages pourront engager ce VAPEUR à des conditions très avantageuses en s'adressant au Capt. du vapeur.

ELZEAR FORTIER,  
Capitaine.



Toutes sortes de voitures en mains, telles que Buggies, Phaetons, Charrettes. Bon marché, élégance et de première qualité, aussi wagons pour la ferme, express et instruments agricoles. Lorsque vous aurez besoin d'un buggy vous trouverez des avantages en achetant chez moi.

**P. T. LEGARE,**  
177, RUE ST-PAUL,  
ANCIENNE MAISON DE M. C. SANBOM QUEBEC.

LA COMPAGNIE CHINIC  
QUEBEC

(Ancienne maison METHOT fondée en 1808)

Fabricants de Clous, de Moulanges  
et Marchands de Fer

Fournisseurs ordinaires des Fabriques, des Institutions religieuses et d'éducation

Successeurs de BEAUDET & CHINIC

COMMERCE DE GROS ET DE DETAIL

PROPRIETAIRES DES MAISONS SUIVANTES:

CLOUTERIE VENTADOUR—BEAUPORT  
FABRIQUE DE MOULANGES—rue de la Chapelle, SAINT-ROCH  
ENTREPOT DE GROSSE QUINCAILLERIE  
ET DE CHARRONNAGE—rue des Sœurs, BASSE-VILLE  
BUREAUX ET MAISON DE VENTE—pied de la Côte de la MONTAGNE

Stock universel et complet  
Marchandises de qualité supérieure

Prix sans précédents à Québec

TELEPHONE : 48

Chapeaux! Chapeaux!!

DE FEUTRE

AVIS AUX MARCHANDS

Un immense assortiment de CHAPEAUX DE FEUTRE provenant des manufactures en renom de

FRANCE,

ANGLETERRE

ET ETATS-UNIS

et choisi en vue du commerce de gros, est maintenant exposé et offert à des prix extrêmement bas chez

**J. B. LALIBERTE**  
RUE ST-JOSEPH QUEBEC

POUR LA SAISON DU PRINTEMPS!

CHAPEAUX! CHAPEAUX!

AUSSI: Un assortiment complet et des plus variés de

TWEEDS

DEPUIS 25 Cts EN MONTANT

—CHEZ—

**F. X. LEPAGE**

53 Rue de la Couronne St Roch Québec

**R. LAVOIE & CIE**

MARCHANDS DE FER

116, Rue St Joseph St-Roch  
Québec.

Toujours en magasin, un assortiment complet de

Vitres, Peintures, Huiles, Vernis,  
Fournitures de Maisons, etc.,  
Accessoires de chasse et de  
peche une specialite.

Prix moderés.

Une visite est sollicitée

COUR SUPÉRIEURE } Québec  
No. 895 }

URSULE HÉBERT épouse commune en biens de GEORGE HERVIEUX de St. Sauveur de Québec corroyeur.

DEMANDERESSE

Le dit GEORGE HERVIEUX

DÉFENDEUR

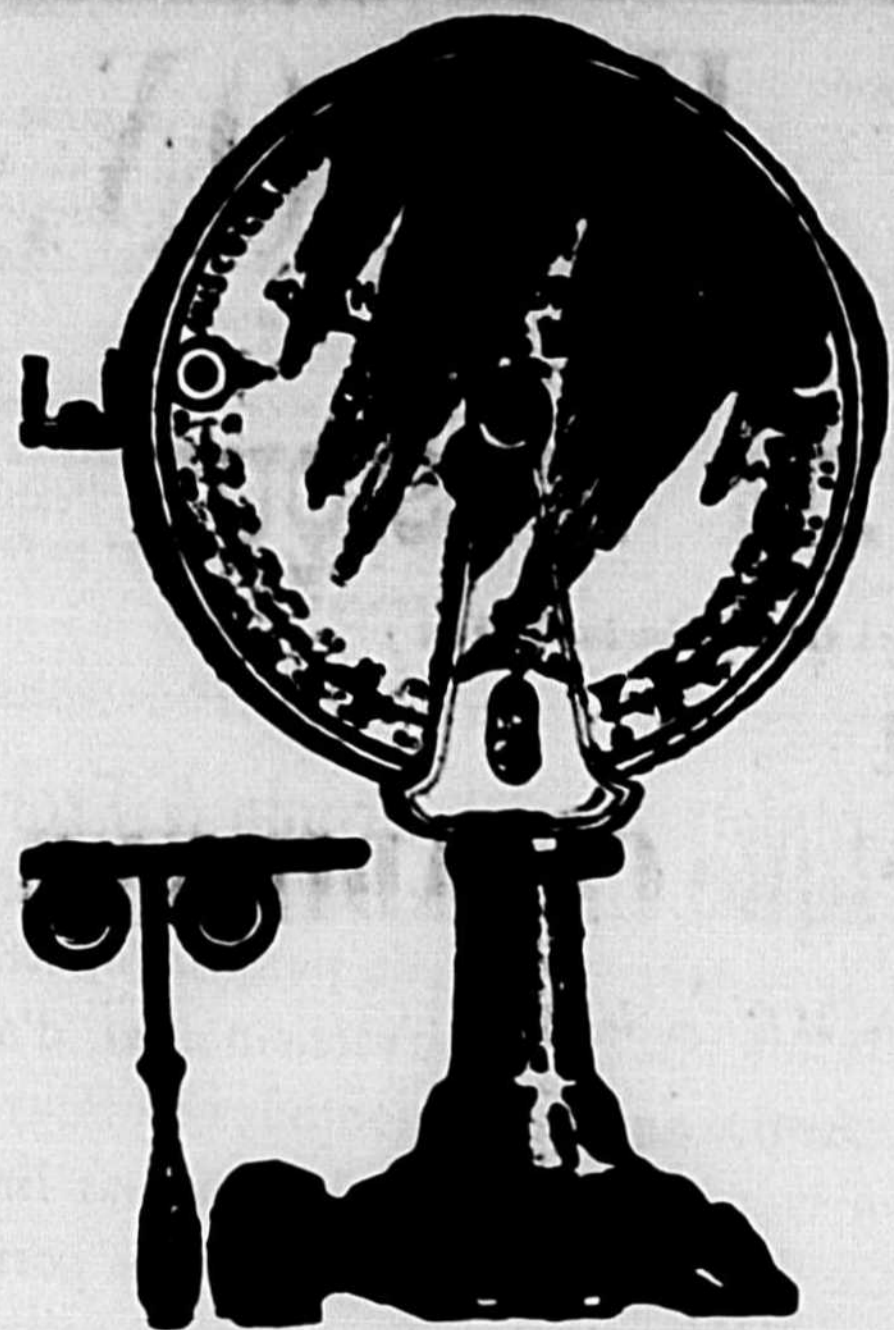
Une action en separation de bien a été instituée ce jour en cette cause.

Québec 20 avril 1889

BLANCHET DROUIN & DIONNE

Pro. de la demanderesso.





Comprenant l'importance d'avoir une connaissance complète et absolue de cette ligne de notre commerce, M. C. Lacasse a suivi un cours d'études spéciales avec un des oculistes les plus célèbres de New-York, le Dr Chas. A. Backlin. Il a reçu de ce grand spécialiste un certificat qui atteste de ses connaissances, et nous sommes maintenant prêts à satisfaire aux cas les plus difficiles. Nous avons des obticomètres Spencer, instruments scientifiques et pratiques pour connaître tous les défauts d'optiques de l'œil et déterminer les lentilles nécessaires pour les corriger.

Comme nous nous servons de cet instrument pour ajuster lunettes et pince-nez, nous pouvons garantir satisfactions à nos pratiques de toutes les classes.

Cet instrument mesure chaque œil séparément. C'est la méthode unique dont tous les oculistes s'accordent à reconnaître le mérite.

D'après notre expérience on rencontre souvent des personnes ayant des yeux d'un degré de force inégale; cela nécessite, il va s'en dire des verres d'un pouvoir différent pour chaque œil qui, placés dans les montants de la lunette donneront une vision normale distincte.

Les personnes qui ont eu de la peine à se procurer des lunettes qui leur aillent bien, sont cordialement invitées à venir se renseigner par elles-mêmes sur les mérites de cet instrument.

## P. E. POULIN & CIE

— BIJOUTIERS ET OPTICIENS —

40 RUE DE LA FABRIQUE-40

## LIBRAIRIE ST-ROCH

Nous avons l'honneur d'informer les  
**Messieurs du Clerge**

LES COMMUNAUTÉS  
RELIGIEUSES

— ET —

LES MUNICIPALITÉS  
SCOLAIRES

Que nous avons toujours en magasin, un assortiment général d'articles de librairie consistant en :

Livres de Prières, livres Classique en Français et en Anglais, Papeterie, Enveloppes, Livres Blancs, Registres, Cahiers, Livres de Cotisation pour les Municipalités Scolaires, fournitures d'École, vin de messe, cierges, hosties, encens et veilleuses

Nous vendons tous ces articles à des prix et à des conditions très avantageuses, escompte alloué pour achat au comptant.

— AUSSI —

Impressions de toutes sortes exécutées avec soin.

## L. Drouin & Frere

LIBRAIRES & IMPRIMEURS

88 RUE ST-JOSEPH ST-ROCH

QUEBEC

TELEPHONE 421

A VENDRE

CHEVAUX Normands, Percherons  
Bretons.

BETAIL Ayrshire.

COCHONS Berkshire et Chester-Blancs,  
VOLAILLES Plymouth-Rock.

## LOUIS BEAUBIEN

Ferme Outremont, près Montréal,  
Bureau à Montréal : 30 Rue St. Jacques

## A. Marcotte

— RELIEUR et REGLEUR —

28 Cote Lamontagne Haute-Ville

QUEBEC.

Fabriqueur de Livres blancs cartes montées sur toile et vernies

RELIEURE DE TOUTES SORTES

Exécutées sous le plus court délai.

## PHARMACIE DU PEUPLE

Coin des Rues St-Joseph  
et de l'Eglise

## GIGUERE & LARUE

PROPRIETAIRES.

Chimistes, Licencés en Pharmacie

Assortiment complet d'articles de toilette et de parfumerie

Importations directes des meilleures maisons françaises, anglaises et américaines.

N. B. Laboratoire de prescriptions "sous le contrôle immédiat" de deux licenciés en pharmacie.

TELEPHONE 382



MM. GINGRAS LANGLOIS & Cie

Propriétaires de l'Eau St Léon,

C'est avec plaisir que je vous donne mon certificat.

Depuis au delà de trois ans, je souffrais de dyspepsie, au point d'être réduit à une diète débiliteuse; j'avais dû supprimer mon déjeuner le pain même me fatiguait. Depuis une année, j'ai fait assez régulièrement usage d'Eau St Léon, commençant d'abord par un régime de trois verres par jour, sauf à réduire la dose au fur et à mesure que l'estomac reprenait du ton et que les forces revenaient. Aujourd'hui ma digestion est bien reconstituée et un verre d'eau minérale par jour me suffit. Je recommande ma recette avec instance à tous ceux qui souffrent de la même maladie que moi.

Votre obéissant serviteur,

P. GAUVREAU.

122 Côte Lamontagne



## EAU DIVINA

Autre certificat

M. Z. ROGER, 295 Rue St. Joseph propriétaire de l'Eau Divina.

C'est avec plaisir que je puis vous donner mon certificat pour votre Eau Minérale Divina. Depuis six ans que ma digestion ne se faisait pas et je n'étais pas capable de manger de viande sans avoir beaucoup de difficulté à digérer mon manger. J'ai commencé à boire l'Eau Divina et je prend trois verres par jour. A présent ma digestion se fait très bien. Je dois ma guérison à l'Eau Divina, la meilleure des eaux minérales.

THOMAS GAGNON

65 rue St. Valier, St-Sauveur.

## J. & W. REID

FABRICANTS DE PAPIER

124 RUE ST. PAUL 124  
QUEBEC.

## 4 MOULINS

TOTAL FABRIQUE 18,000 lbs PAR JOUR 8 TONNES et DEMIE

MOULIN DE LORETTE.—Feutre pour toit à lambris et tapie papier à envelopper Brun et Manilla papier pour journaux et livres, 10,000 lbs par jour.

MOULIN DU PONT ROUGE.—Pulpe en bois et carton bois pour boîtes 2,500 lbs par jour.

MOULIN DE PORTNEUF.—Pulpe en bois pour boîtes et carton d'Amiante, 2,500 lbs par jour.

MOULIN DE STE-ANNE.—Carton cuir et carton bois phur boîtes et aussi pulpe en bois, 2,500 lbs par jour.

## SAMUEL BEDARD

Horloger et Bijoutier

A L'ENSEIGNE DE L'AIGLE

241 RUE ST PAUL PALAIS

Vis-à-vis la gare du Pacifique, Québec.

## GRANDE ASSORTIMENT

M. BEDARD a l'honneur d'informer le public, que les grandes améliorations qu'il a fait faire à son établissement lui permettent maintenant de tenir constamment un plus grand assortiment de Bijouterie, Montres Horloges, Chaines de Montres, de plus grande variété de Bagues, Jones D'alliance, Epinglettes, Pendant D'oreilles Etc. Le tout de qualité supérieur, et à des prix modérés.

Une visite est sollicitée

Samuel Bedard

## F. X. LETOURNEAU & CIE.,

MARCHANDS QUINCAILLIERS

177 Rue Saint-Paul, 177

OFFRENT LEURS MARCHANDISES à réduction pour écouler un partie de leur Fonds de commerce.

La balance sera transportée à leur ancien magasin Rue St Paul No 32

## PRIMES AUX ABONNES

A ceux qui nous feront tenir le prix de deux nouveaux abonnements pour un an, soit quatre piastres (\$4) nous offrons l'un des volumes suivants: *Le Libéralisme est un péché*, par Don Sarda; *Le Roman d'un Jésuite*, par G. de Bengny d'Hagerue; *L'Idée du beau dans la philosophie de Saint Thomas d'Aquin*, par P. Vallet, ou bien encore l'un quelconque des ouvrages, en un seul volume, de la collection de Paul Féval.

Pour trois abonnements aussi payés d'avance, nous donnerons l'un des volumes suivants: *Histoire de la philosophie* par P. Vallet, *La Vérité en pratique ou Etudes sur le pouvoir dans la société*, par J. T. Senigon; *Mélanges*, 1er volume, par J. P. Tardivel; *Satan & cie* par Paul Rosen; *le Radicalisme de la vérité*, par J. Bareille, ou un volume des célèbres conférences du Père Félix.

Enfin, pour cinq abonnements nous offrons soit la vie de Garcia Moreno, soit celle de Dom Bosco.

Pour gagner ces primes on devra cependant, trouver le nombre d'abonnés requis dans l'espace de trois mois, à partir de la date du premier abonnement envoyé.

Nous tiendrons compte de chaque nouvel abonnement ainsi reçu, et nous enverrons la prime dès que le nombre fixé pour chacune d'elles aura été atteint.